

LES AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX DU PARTENARIAT

- L'entente permettra l'arrimage des PGMR et des actions du Lac-Saint-Jean et du Saguenay pour atteindre les objectifs de détournement et de valorisation du gouvernement du Québec, notamment en ce qui concerne le détournement des matières organiques. Cela favorisera la cohésion des moyens (ex. achat de bacs bruns) et de l'échéancier adopté par les partenaires (2020).
- Le but du projet est de favoriser la concertation entre les deux sous-régions afin de maximiser les efforts faits pour atteindre l'objectif de la politique nationale qui est d'enfouir uniquement le déchet ultime.
- L'entente de partenariat favorisera le développement de projets pour l'ensemble des matières résiduelles afin de favoriser la croissance d'entreprises de transformation ou de valorisation avant l'exportation de celles-ci.
- Les impacts environnementaux seront moindres par rapport aux préjudices qui pourraient être causés avec l'aménagement d'un nouveau site ailleurs sur le territoire.
- Plusieurs références prônent la régionalisation de la gestion des matières résiduelles. C'est une philosophie qui est directement en lien avec la politique québécoise qui favorise la prise en main des communautés pour mieux gérer leurs matières résiduelles.

LES AVANTAGES DU PARTENARIAT POUR LES CITOYENS

- La propriété 100 % publique du LET d'Hébertville-Station assure des retombées économiques pour l'ensemble de la région.
- La gestion publique des matières résiduelles permet l'imputabilité, la transparence ainsi que la reddition de comptes, en plus de permettre le développement d'une solide expertise et le partage des ressources humaines de façon efficace.
- La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean détient une expertise unique en gestion des matières résiduelles qu'elle met au profit de l'ensemble des citoyens de la région.

LES AVANTAGES ÉCONOMIQUES DU PARTENARIAT

Pour la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean :

- L'entente permettra de faire des économies d'échelle puisque l'ensemble des frais fixes sera réparti sur un volume de tonnes plus grand. Ainsi, selon les prévisions, c'est près de 750 000 \$ annuellement en coûts évités, soit l'équivalent d'environ 13 \$ la tonne, que l'entente permettra de faire économiser aux citoyens jeannois.
- L'entente offrira la possibilité de tirer des revenus autonomes supplémentaires, notamment avec l'arrivée des déchets des industries, commerces et institutions (ICI) provenant du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et de la Ville de Saguenay.

Pour la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du Saguenay :

- L'entente assure la stabilisation des coûts liés à l'enfouissement. En effet, malgré des frais de transport importants, la région du Saguenay sera en mesure de maintenir son coût actuel grâce à la mise en commun des déchets à enfouir.
- La gestion présente permettra une grande constance dans le prix, et ce, à long terme contrairement à des ententes renouvelables périodiquement. En effet, la gestion actuelle du site et l'entente intervenue permettent un contrôle des dépenses efficaces avec les partenaires.